



The North American Fund for Environmental Cooperation (FNACE)
Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE)
Fondo de América del Norte para la Cooperación Ambiental (FANCA)

**Rapport du Comité de sélection
du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale
au Conseil de la Commission de coopération environnementale**

Le 26 juin 2003

Les membres¹ du Comité de sélection du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) (le « Comité ») se sont réunis le 26 juin 2003, à Washington, afin d'examiner en détail le cycle de subvention et le processus de sélection du Fonds, et ils ont formulé les observations et recommandations qui suivent.²

Appel de propositions

Le Comité estime nécessaire de donner de plus amples explications dans les prochains appels de propositions. Ceux-ci devraient définir de façon plus détaillée et plus claire les critères de financement et les catégories de projets subventionnés, donner des renseignements sur le processus de sélection et répondre à des questions que posent souvent les intéressés.

Le Comité n'a pas jugé utile de se pencher sur le grand nombre de propositions que le FNACE reçoit chaque année (383 en 2003), car le grand intérêt que les collectivités locales portent aux subventions du FNACE illustre le besoin constant de fonds des organisations non gouvernementales. Cependant, il suggère de mentionner explicitement, dans l'appel de propositions, que le processus d'octroi de subventions donne lieu à l'examen de nombreuses demandes et d'y indiquer le pourcentage de celles auxquelles le Comité pense pouvoir donner suite.

Processus d'évaluation des propositions

Le Comité est d'avis que le processus d'évaluation des propositions se déroule correctement, mais qu'il devrait disposer de critères d'évaluation plus précis (en fonction des critères généraux de financement énoncés dans l'appel de propositions) afin de pouvoir comparer plus adéquatement les projets proposés. Il estime également utile qu'il puisse consulter des spécialistes et des scientifiques au cours du processus d'évaluation des propositions, et inviter à ses réunions le personnel de la Commission de coopération environnementale (CCE) qui se consacre aux programmes et projets qui ont rapport à la catégorie de projets visée par chaque cycle d'octroi de subventions.

De 1995 à 1999, le processus de sélection comportait les deux étapes suivantes :

¹ Représentants du Canada : M^{me} Merrell-Ann Phare, membre du Comité consultatif public mixte (CCPM), et M. Charles Melville Williams, membre du Comité consultatif national (CCN) canadien. Représentants du Mexique : M^{me} Laura Silvan, membre du CCPM, et M. Pablo Fariás, membre de la Fondation Ford. Représentants des États-Unis : M. Arturo Duran, membre du CCPM, et M^{me} Dolores Wesson, membre du CCN américain.

² En vertu du paragraphe 5(2) des *Lignes directrices sur l'administration et le financement du FNACE*, que le Conseil de la CCE a adoptées en décembre 2002 : « Le Comité de sélection rend compte de ses activités au Conseil une fois par année, à la suite de l'approbation des subventions, en formulant des observations sur le processus du Fonds ainsi que des recommandations visant à y apporter des améliorations. »

1^{re} étape : La présentation d'une pré-proposition d'une page par les demandeurs.

2^e étape : La présentation d'une proposition complète par les demandeurs sélectionnés à la suite de l'étape précédente.

Le Comité ne privilégie pas l'application de ce processus de sélection à deux étapes, en raison de la deuxième qui ne constitue qu'une étape supplémentaire d'évaluation, mais il est d'avis qu'il faudrait consacrer davantage de temps à la présélection des propositions.

Nouvelle structure du Comité de sélection

Le Comité estime que la nouvelle structure du Comité de sélection, établie en vertu des nouvelles *Lignes directrices sur l'administration et le financement du FNACE*, s'avère efficace, et recommande que le mandat de ses membres soit échelonné afin d'éviter que le remplacement de l'ensemble d'entre eux ne s'effectue au même moment.

Évaluation du FNACE

Le Comité suggère d'exercer un suivi des incidences à long terme des projets que subventionne le FNACE, et ce, dans le cadre de l'examen décennal de l'application de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement.

Site Web du FNACE

Les membres du Comité sont en général satisfaits du site Web du FNACE.

Module Internet de gestion des demandes de subventions

Le Comité appuie sans réserve l'amélioration de la base de données du FNACE (au moyen du logiciel Gifts for Windows) qu'offrirait l'achat d'un module Internet de gestion des demandes de subvention. Ce module permettrait au personnel du FNACE de recevoir les demandes par le truchement de ce réseau et d'enregistrer directement de l'information dans la base de données. Cet outil en ligne de réception des demandes pourrait diminuer grandement le processus de saisie des données, la masse de courrier postal provenant des demandeurs de subvention et le temps énorme que réclament les tâches administratives. Il aurait ainsi l'avantage de réduire les frais généraux de fonctionnement (p. ex., pour l'engagement de personnel temporaire) et d'économiser un temps précieux.

Cependant, si le coût d'un logiciel supplémentaire ne justifie pas sa mise en application, il faudrait trouver d'autres solutions. Idéalement, la CCE devrait concevoir un système interne de base de données qui permettrait l'échange d'informations entre le FNACE et d'autres programmes de la CCE.

Thème du cycle de subventions en 2004

Les membres du Comité sont d'accord avec l'avis du CCPM³ suggérant que la conservation et la gestion de l'eau douce constituent le thème du cycle de subventions du FNACE en 2004.

Approuvé le 29 août 2003 par les membres du Comité de sélection du FNACE.

³ Avis du CCPM au Conseil n° 02-10.